

LES LIQUIDATIONS DE STOCKS

Les liquidations sont des ventes accompagnées ou précédées de publicité.

Elles sont annoncées comme tendant, par une réduction de prix, à l'écoulement accéléré de la totalité ou d'une partie des marchandises d'un établissement commercial à la suite d'une décision quelle qu'en soit la cause, de cessation, de suspension saisonnière ou de changement d'activité, ou de modification substantielle des conditions d'exploitation.

Elles ne peuvent être effectuées que sous réserve de satisfaire certaines conditions (article L. 310-1 du Code de commerce).

Pour toutes informations complémentaires, un conseiller reste à votre disposition.

Lien : <http://www.entreprises.cci.fr/web/reglementation/activites-reglementees/ventes-reglementees/les-liquidations-de-stock>